

Les vélos acceptés dans les bus tl

Les vélos seront acceptés dans les bus tl dès le 21 juin, premier jour de l'été. Les passagers bénéficieront toutefois d'une priorité par rapport aux deux-roues, admis uniquement si la place le permet. Par cette nouvelle mesure facilitant les mobilités douces dans l'agglomération lausannoise, les tl réaffirment leur engagement pour le développement durable.

Embarquer un vélo dans un bus présuppose le respect d'un certain nombre de règles du jeu et les tl comptent sur la compréhension des cyclistes. Pas question d'embarquer un vélo dans un véhicule bondé : les deux-roues ne sont acceptés que «si la place le permet». Les cyclistes devront en outre rester proche de leur monture et veiller à ce que celle-ci n'importune pas les autres passagers. Enfin, ils n'utiliseront que les places prévues pour les vélos, qui seront clairement indiquées par des pictogrammes dès les portes à utiliser selon les différents types de véhicules. Un appel est lancé à la civilité des cyclistes et des autres passagers afin que tous cohabitent en toute harmonie.

Le transport d'un vélo coûtera le prix d'un billet (passager) ordinaire selon les tarifs de la Communauté tarifaire vaudoise Mobilis. Aucune possibilité d'abonnement périodique (mensuel, annuel, etc.) ou de parcours ne sera proposée. Quant aux vélos pliés et emballés dans une housse, ils seront transportés gratuitement.

L'expérience de Métrobus

Les vélos sont acceptés dans les Métrobus qui pallient la ligne Ouchy – Flon, supprimée en 2006 pour préparer l'arrivée du m2 l'année prochaine. Cette dérogation à la règle de base avait été dictée par le fait que les vélos pouvaient précédemment être embarqués sur les deux lignes de métros. Or, après plus d'une année, l'expérience s'avère globalement positive. Plus rien ne s'oppose donc à ouvrir l'accès aux deux-roues à l'ensemble de la flotte tl, hormis les véhicules de petite capacité.

Les tl se réjouissent d'encourager les mobilités douces et de renforcer ainsi leur engagement pour le développement durable. Cette mesure complète la contribution à la diminution du transport individuel et une politique de flotte favorisant les véhicules à faible impact sur l'environnement. Elle illustre également la volonté des tl de proposer des solutions novatrices pour répondre aux besoins de mobilité croissants de la population, qui ne se limitent plus aux déplacements professionnels.

Renens, le 14 juin 2007